

Autoroute A4
 Carte A - Ln : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones
 indiquant la localisation des émissions de bruit, en application des R
 572-1 et suivants Code l'Environnement. Vu pour être annexé à
 l'arrêté préfectoral n° 2009 - DEDD/BEN-12

Pour le Préfet,
 Le Directeur
 Départemental de l'Environnement et du Développement Durable

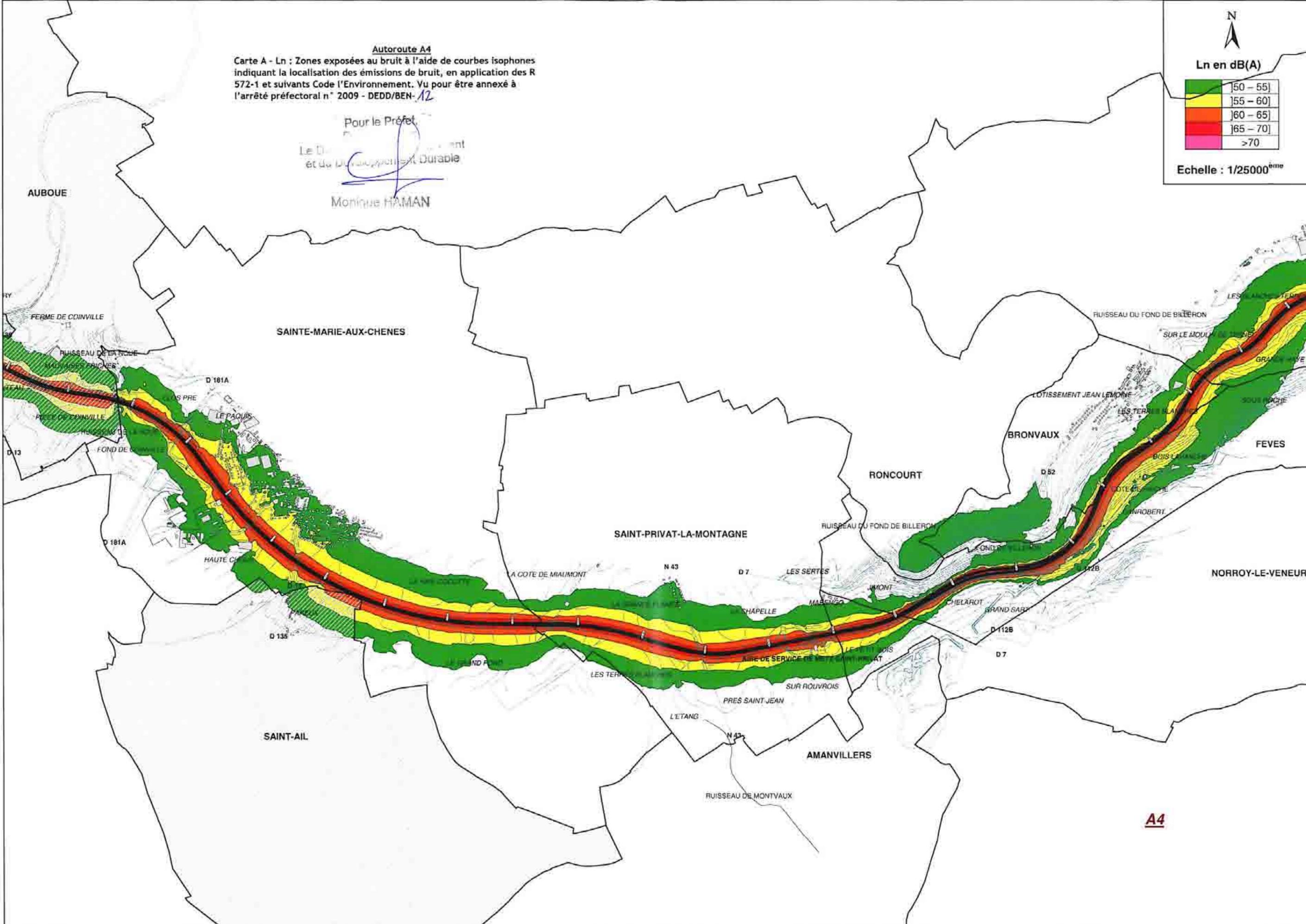
 Monique HAMAN

N

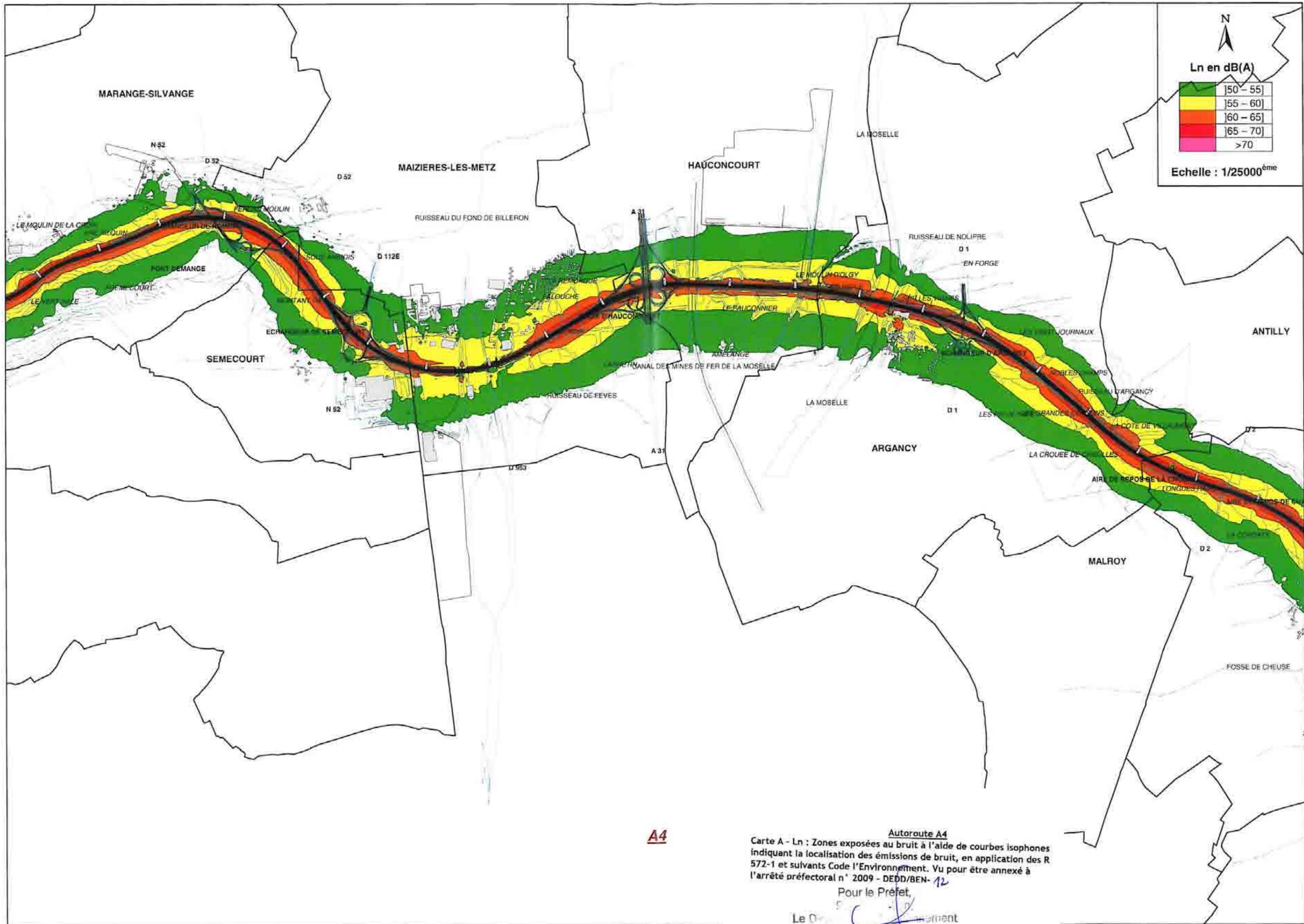
Ln en dB(A)

Green	[50 - 55]
Yellow	[55 - 60]
Orange	[60 - 65]
Red	[65 - 70]
Pink	>70

Echelle : 1/25000^{ème}



A4



N

Ln en dB(A)

50 - 55
55 - 60
60 - 65
65 - 70
> 70

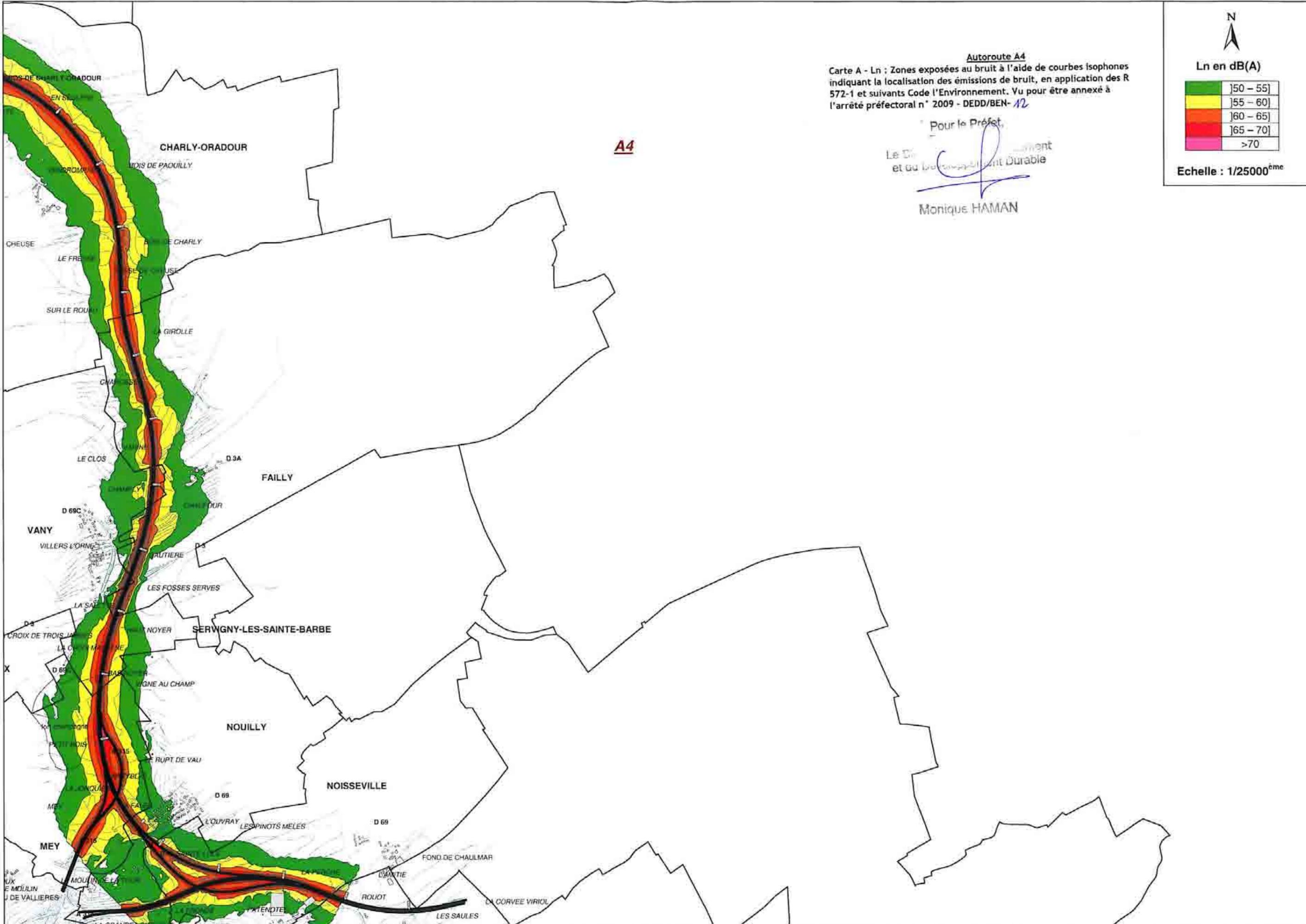
Echelle : 1/25000^{ème}

A4

Autoroute A4
 Carte A - Ln : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit, en application des R 572-1 et suivants Code l'Environnement. Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2009 - DEDD/BEN-12

Pour le Préfet,

Le D...
 et Monique HAMAN



Autoroute A4

Carte A - Ln : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit, en application des R 572-1 et suivants Code l'Environnement. Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2009 - DEDD/BEN-12

Pour le Préfet,

Le Directeur
de l'Environnement
et du Développement Durable

Monique HAMAN



Ln en dB(A)

[50 - 55]
[55 - 60]
[60 - 65]
[65 - 70]
>70

Echelle : 1/25000^{ème}

A4

CHARLY-ORADOUR

FAILLY

VANY

SERWGNY-LES-SAINTE-BARBE

NOUILLY

NOISSEVILLE

MEY

FOND DE CHAUMAR

LA CORVEE VIRIOL

LES SAULES

BOIS DE CHARLY-ORADOUR

EN S...

BOIS DE PACUILLY

D 9A

D 5

D 5

D 69

D 69

D 69

D 69

CHEUSE

LE FRE...

SUR LE ROU...

LE CLOS

VANY

VILLERS L'ORNE

LA S...

CROIX DE TROIS J...

LA CH...

D 69

LA CH...

NOYER

BAR...

WIGNE AU CHAMP

RUP T DE VAL

YBC

YBC

YBC

YBC

YBC

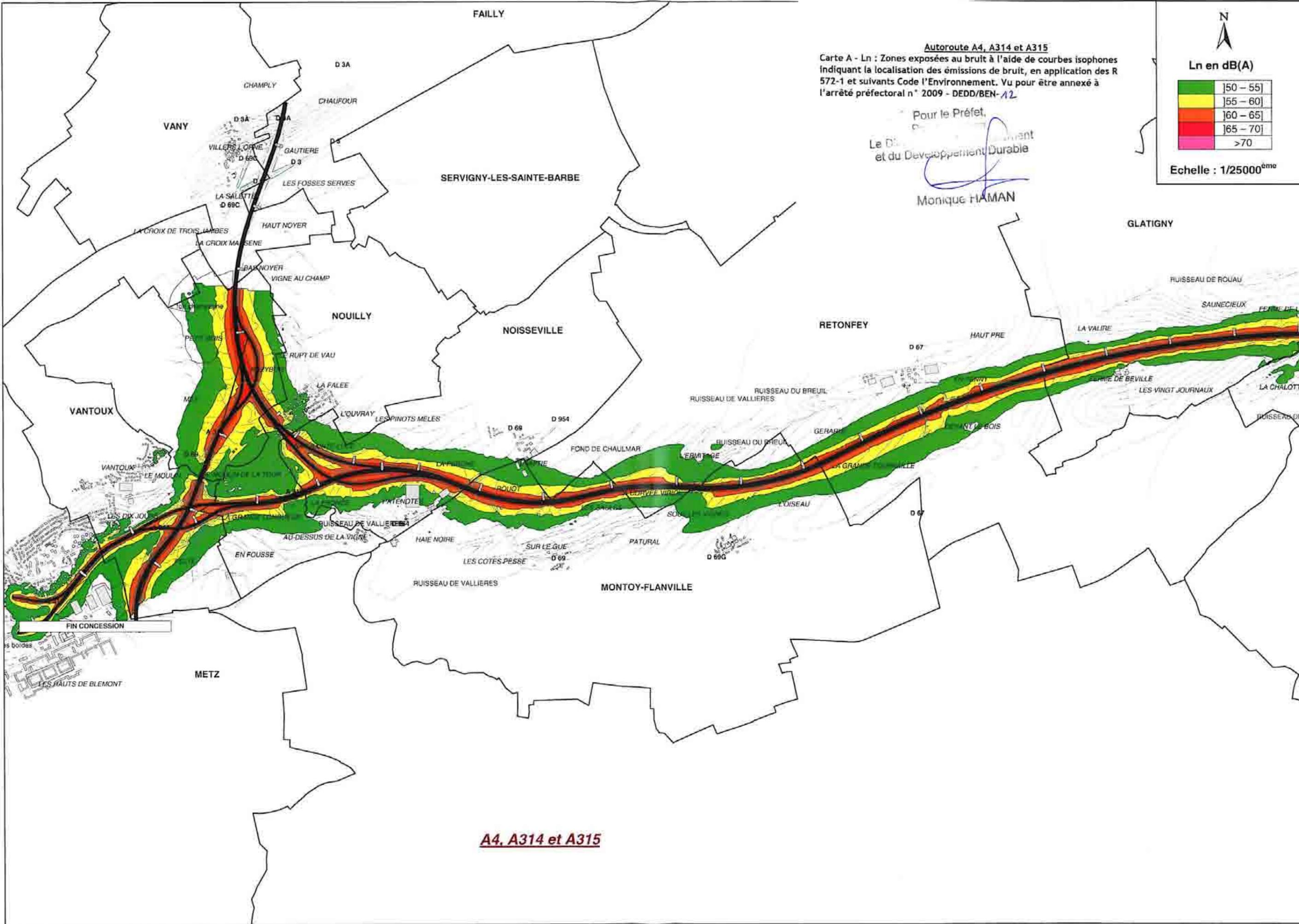
YBC

YBC

YBC

YBC

BOIS DE PACUILLY



Autoroute A4, A314 et A315

Carte A - Ln : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit, en application des R 572-1 et suivants Code l'Environnement. Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2009 - DEDD/BEN-12.

Pour le Préfet,
 Le Directeur
 et du Développement Durable
 Monique HAMAN

N

Ln en dB(A)

[50 - 55]
[55 - 60]
[60 - 65]
[65 - 70]
>70

Echelle : 1/25000^{ème}

A4, A314 et A315

Autoroute A4
 Carte A - Ln : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones
 indiquant la localisation des émissions de bruit, en application des R
 572-1 et suivants Code l'Environnement. Vu pour être annexé à
 l'arrêté préfectoral n° 2009 - DEDD/BEN-12.

Pour le Préfet,

Le
 et du Développement Durable

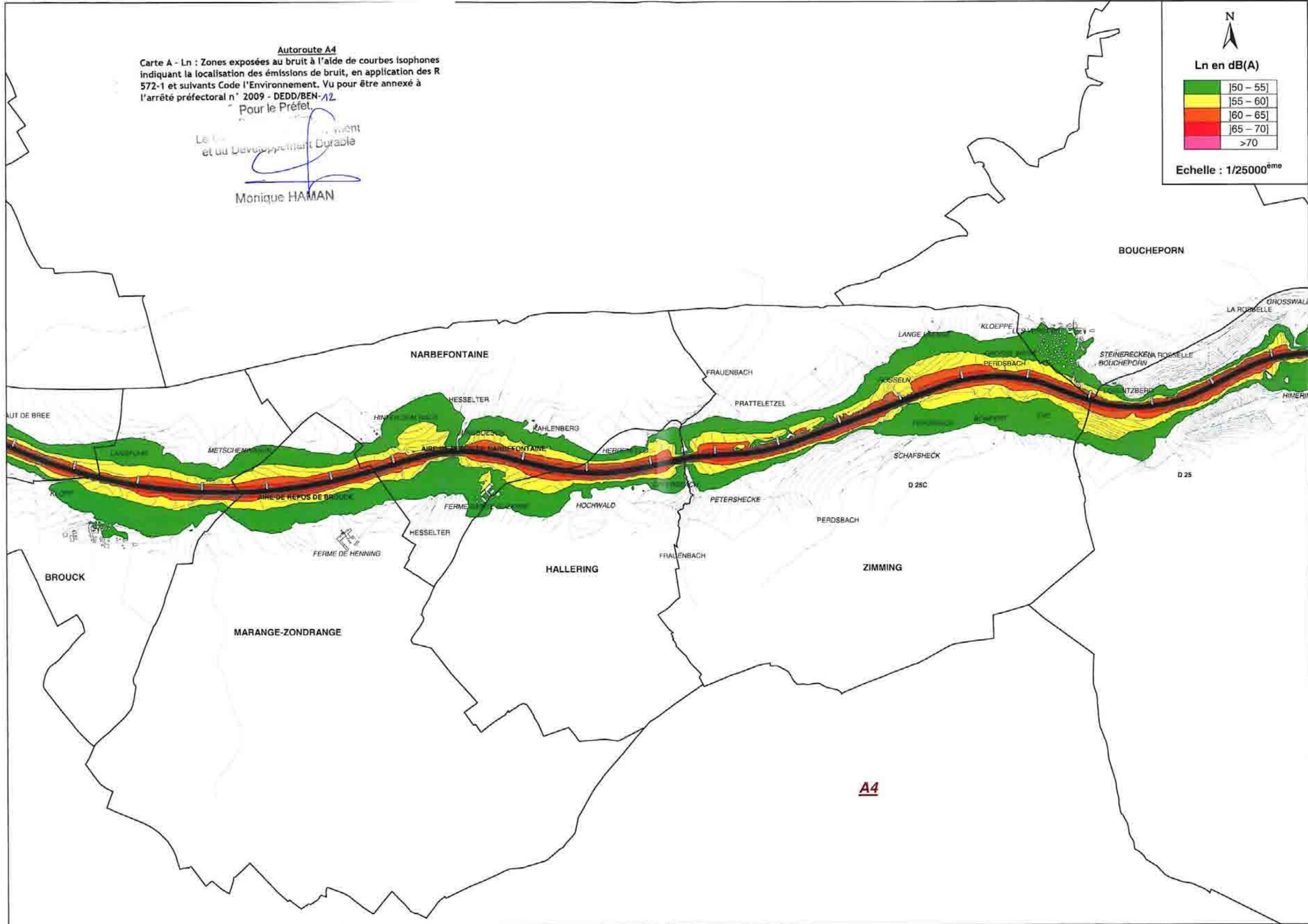
Monique HAMAN



Ln en dB(A)

[50 - 55]
[55 - 60]
[60 - 65]
[65 - 70]
>70

Echelle : 1/25000^{ème}



Autoroute A4

Carte A - Ln : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit, en application des R 572-1 et suivants Code l'Environnement. Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2009 - DEDD/BEN-12.

Pour le Préfet,

Le Directeur
et du Développement Durable

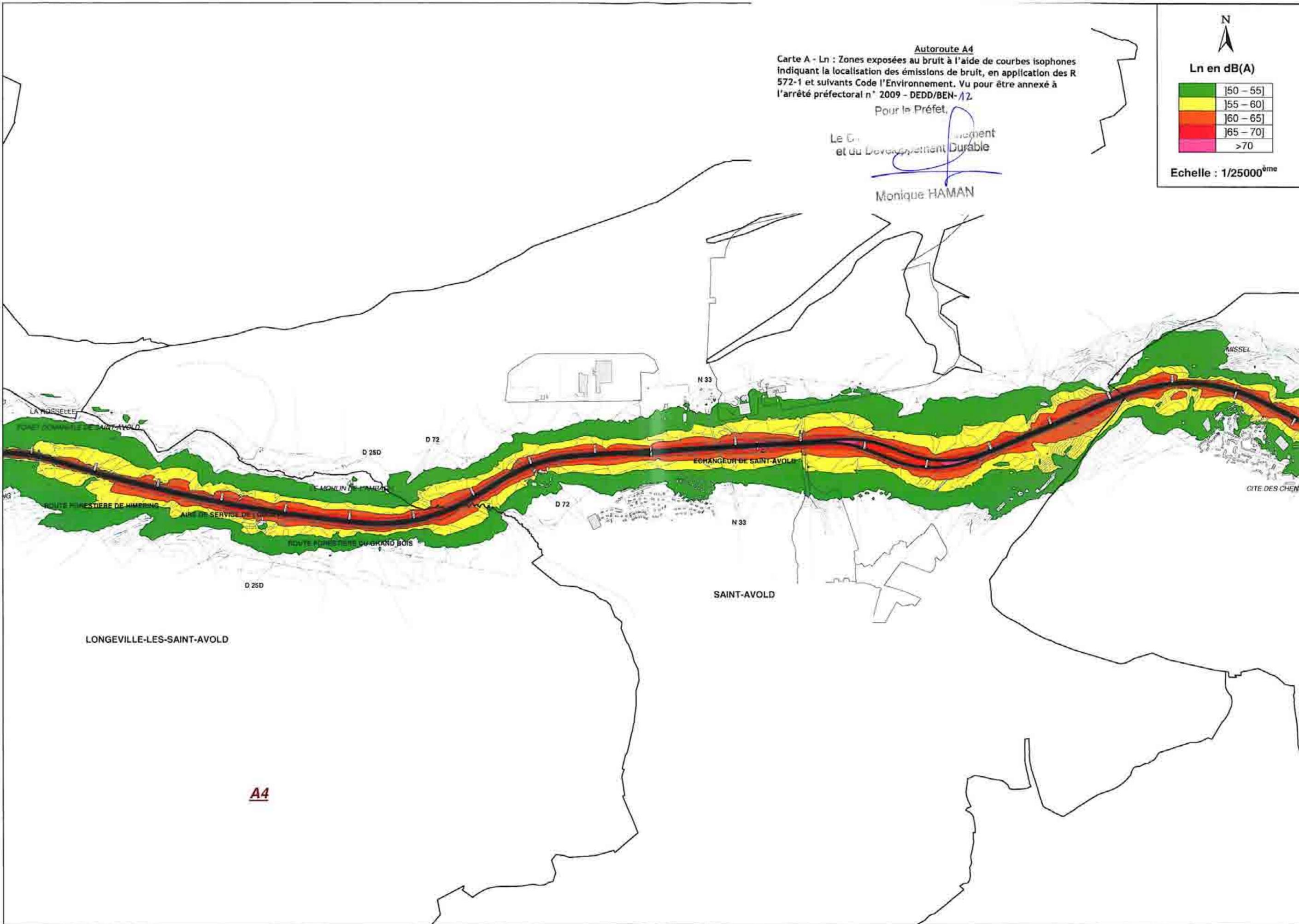
Monique HAMAN

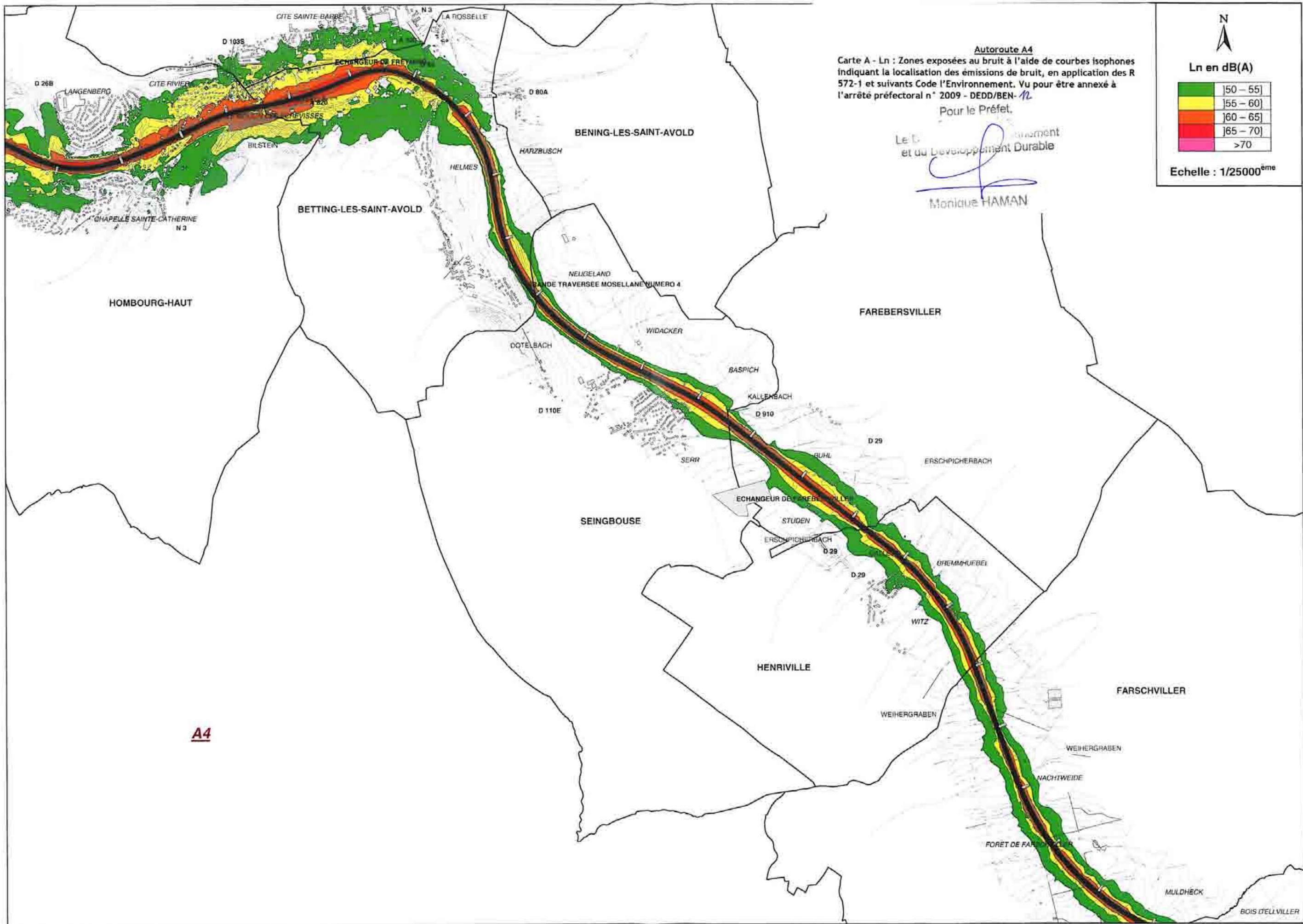


Ln en dB(A)

Green	[50 - 55]
Yellow	[55 - 60]
Orange	[60 - 65]
Red	[65 - 70]
Pink	>70

Echelle : 1/25000^{ème}



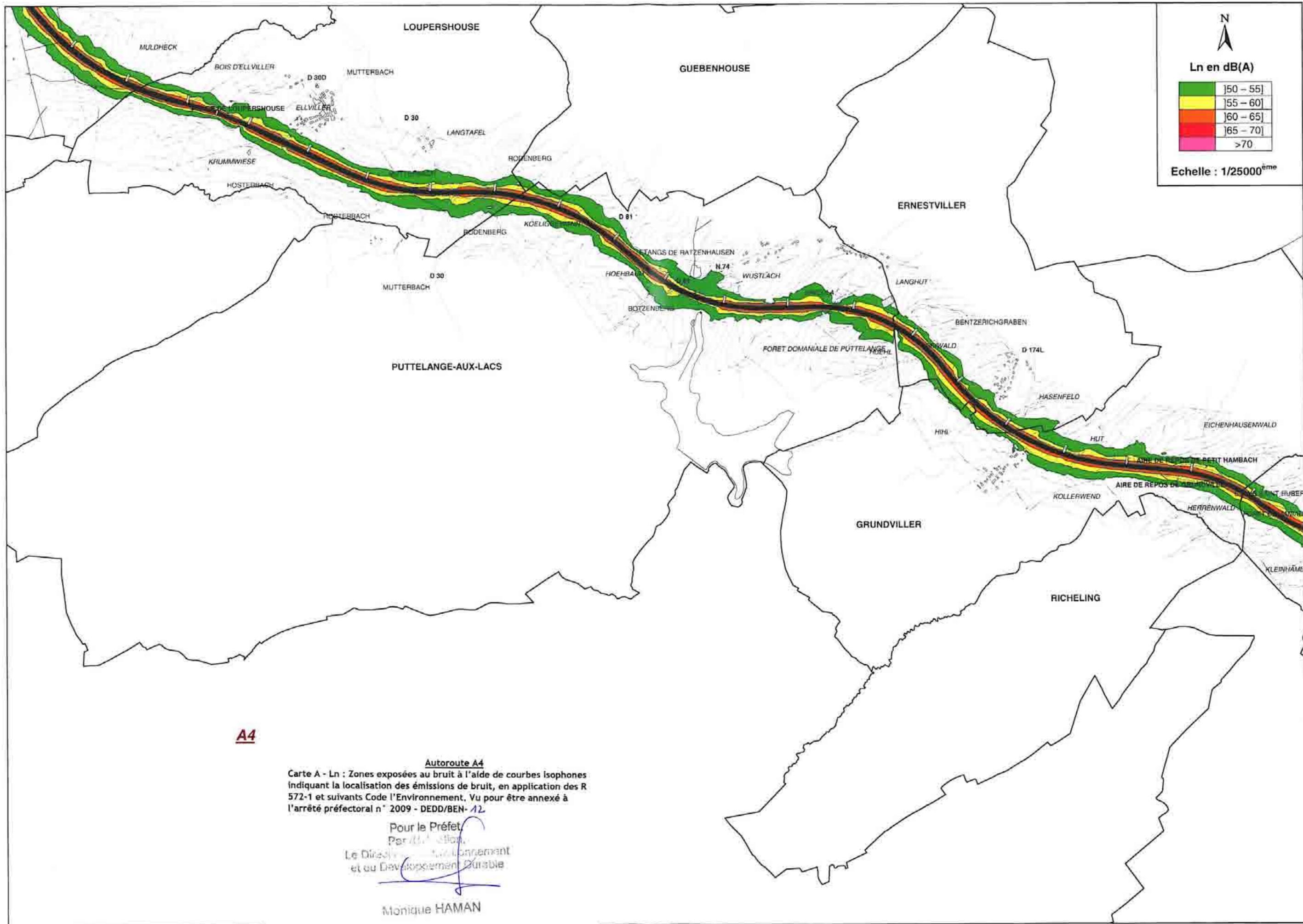


CITE SAINTE BARBE
 LA ROSSELLE
 D 103S
 ECHANGEUR DE FREY
 D 26B
 LANGENBERG
 CITE RIVIER
 REVISSES
 BILSTEIN
 CHAPELLE SAINTE-CATHERINE N 3

HOMBOURG-HAUT
 BETTING-LES-SAINT-AVOLD
 HELMES
 HARZBUSCH
 BENING-LES-SAINT-AVOLD
 NEUGELAND
 GRANDE TRAVERSEE MOSELLANE NUMERO 4
 WIDACKER

SEINGBOUSE
 D 110E
 D 910
 BASPICH
 KALLENBACH
 SERR
 BUHL
 ECHANGEUR DE FREY
 STUDEN
 ERSCHPICHERRACH
 D 29

HENRIVILLE
 WEIHERGRABEN
 FAREBERSVILLER
 FARSCHVILLER
 WEIHERGRABEN
 NACHTWEIDE
 FORET DE FARSCHVILLER
 MULHECK
 BOIS D'ELLVILLER



A4

Autoroute A4

Carte A - Ln : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit, en application des R 572-1 et suivants Code l'Environnement, Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2009 - DEDD/BEN- 12.

Pour le Préfet
 Par *[Signature]*
 Le Directeur de l'Environnement
 et du Développement Durable

Monique HAMAN



Ln en dB(A)

Green]50 - 55]
Yellow]55 - 60]
Orange]60 - 65]
Red]65 - 70]
Pink	>70

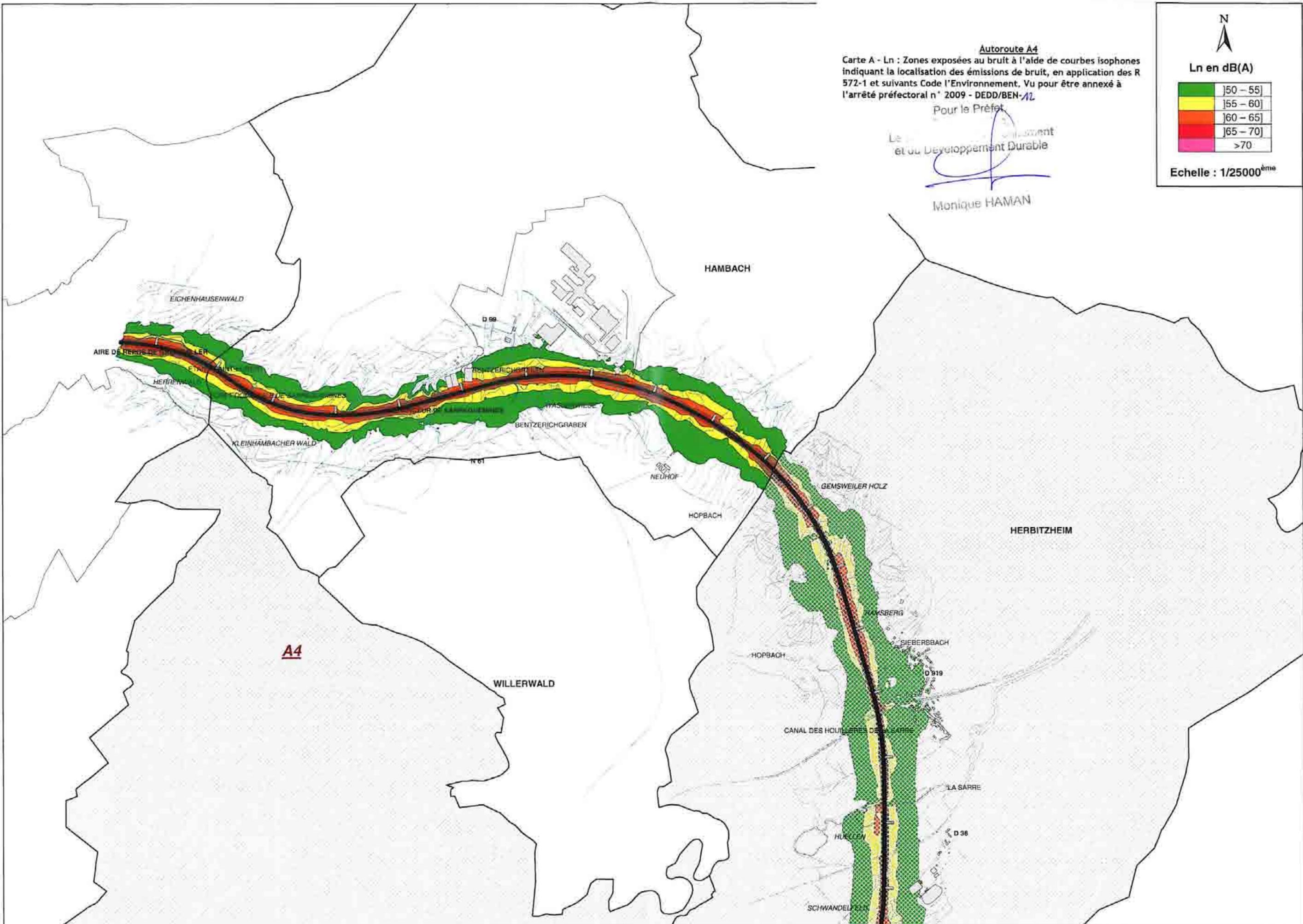
Echelle : 1/25000^{ème}

Autoroute A4
Carte A - Ln : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit, en application des R 572-1 et suivants Code l'Environnement. Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2009 - DEDD/BEN-12

Pour le Préfet

Le
et du Développement Durable

Monique HAMAN



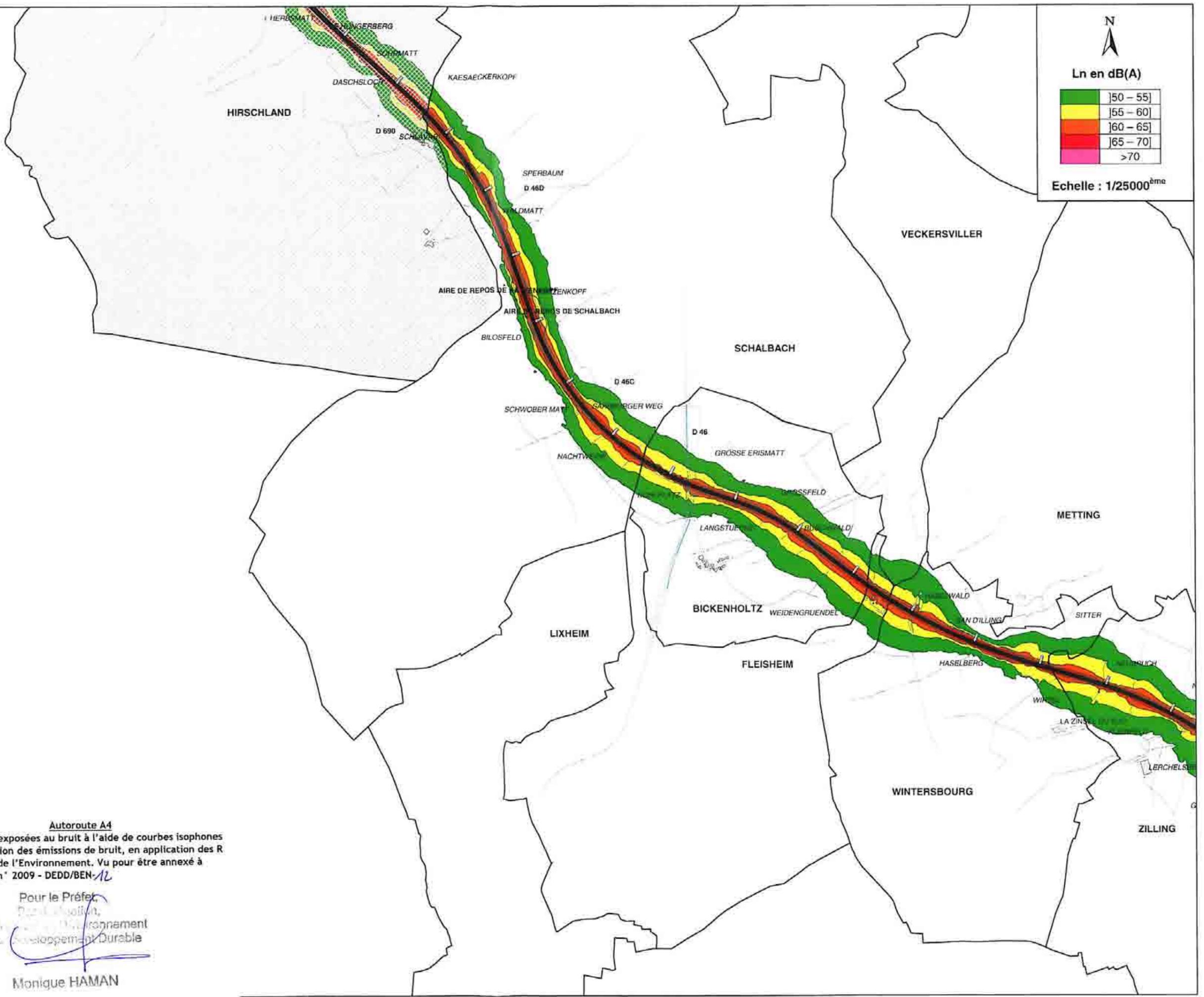
A4

N

Ln en dB(A)

Green]50 - 55]
Yellow]55 - 60]
Orange]60 - 65]
Red]65 - 70]
Pink	>70

Echelle : 1/25000^{ème}



Autoroute A4
Carte A - Ln : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit, en application des R 572-1 et suivants Code l'Environnement. Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2009 - DEDD/BEN-12

Pour le Préfet,
Le Préfet de l'Environnement
et du Développement Durable
Monique HAMAN

